

## Quelques témoignages de recrues de la 44ème promotion (2020/2021)

Ancien second-maître au sein de la marine nationale et actuellement affecté au tribunal judiciaire de Lyon:

Second maître, j'ai intégré la marine en 2014 en tant qu'assistant de commandement, j'ai découvert l'existence du corps durant ma formation initiale à Brest.

Ayant une appétence pour le droit, j'ai tout de suite été intéressé par la matière mais ne remplissais pas les conditions.

Après avoir découvert la vie embarquée à bord du Charles de Gaulle, servi en unité de renseignement et travailler au service chancellerie du Chef d'Etat-Major de la Marine, j'ai pris conscience que je ne souhaitais pas poursuivre mon engagement au sein de l'institution en tant que Gestionnaire de ressource Humaine.

Convaincu que le marin demeure acteur de sa carrière et ayant envie d'autre chose et d'évoluer autrement, j'ai décidé de préparer et de passer le concours pour intégrer la formation en 2020.

Cette année de préparation et de formation fut à la fois un véritable challenge et une grande aventure humaine mêlant découverte et fort sentiment de cohésion.

Malgré une situation sanitaire contraignante, la disponibilité et la bienveillance des cadres, nous ont permis de faire face à une formation riche et exigeante.

La réussite au concours m'a permis de découvrir un nouvel environnement, d'acquérir un nouveau métier, d'être de carrière et de devenir adjudant (premier-maitre) échelle 4 et ce en 7 ans de services. Je ne peux donc que recommander à mes camarades de tenter l'aventure.

Ancien sergent-chef au sein de l'armée de l'air et actuellement affecté au tribunal judiciaire de Lille :

« Bénéficiant d'un parcours académique en lien avec le droit et suite à mes 5 années en tant qu'acheteur public au sein de l'armée de l'air, j'ai souhaité rejoindre le corps de la justice militaire afin de me spécialiser dans le droit pénal. Après le concours d'admission dans la formation des commis greffiers militaires, durant laquelle j'ai reçu une formation par la Division des affaires pénales militaires (DAPM) mais aussi par l'Ecole nationale des greffes (ENG), j'ai rejoint le tribunal judiciaire de Lille où je suis en charge des affaires pénales militaires et des comparutions immédiates ».

Ancien maréchal des logis au sein de l'armée de terre et actuellement affectée au tribunal judiciaire de Marseille:

Réserviste en Gendarmerie puis engagé volontaire sous-officier dans l'Armée de Terre, j'ai eu le privilège de servir dans les troupes aéroportées pendant 8 ans, en rejoignant le 1er Régiment de Train Parachutiste en qualité de chef largueur matériel sur aéronef.

Juriste de par ma formation universitaire et disposant d'un caractère rigoureux quant à l'application des règles de vie et d'emploi ; c'est assez naturellement que cette fonction particulière dans l'aéronautique, exigeant compréhension et mise en application stricte des procédures de sécurité, m'a orienté vers un domaine de spécialité similaire.

C'est finalement l'expérience d'évènements particuliers, ainsi que l'occasion d'apporter soutien et aide à la réalisation de leurs démarches à mes camarades et subordonnés, au sein de mon unité comme en opération, qui m'a fait réaliser que la fonction militaire dépassait la simple notion de statut.

Souhaitant allier vocation militaire ainsi qu'un fort intérêt pour le droit et son application dans les armées professionnelles, l'opportunité de rejoindre la Justice Militaire était une occasion unique de

réaliser cet objectif.

La formation en trois temps dispensée par la DAPM (remise à niveau en droit pénal, formation de greffier au sein de l'ENG, et particularités du droit pénal militaire), permet de mieux appréhender la portée de l'engagement du soldat, ainsi que ses limites et responsabilités.

Exigeante mais passionnante, cette formation ouvre la porte à un univers nouveau, replaçant le militaire comme acteur de la société française contemporaine, sans pour autant négliger les particularités de de son activité.

Ancienne premier maître au sein de la marine nationale et actuellement affecté au tribunal judiciaire de Lyon :

Après 17 années de services effectuées dans la Marine et alors que j'estimais qu'il était temps de me pencher sur une seconde carrière, je me suis rendue compte que la justice militaire recrutait à nouveau des greffiers. C'était un corps auquel je m'étais intéressé dès mon entrée dans la Marine.

Ayant étudié le droit en faculté, je conservais l'espoir de mettre à profit cette compétence. Le métier de greffier militaire était l'occasion pour moi de concilier mes études juridiques, de rester dans l'Armée et de découvrir un nouveau métier. Une chance ! En tant qu'élèves recrutés au titre de la formation interne, tout corps d'armée confondus, nous avons pu bénéficier de cours dispensés par des magistrats et des greffiers et commis-greffiers militaires expérimentés d'une riche, solide et intense formation de 10 mois au sein du Ministère des Armées/Direction des Affaires juridiques/Division des Affaires pénales militaire à Balard (Paris) nous permettant de découvrir et d'apprendre la matière du droit pénal militaire et de réviser le droit pénal ainsi que la procédure pénale en alternant cours théoriques et des stages en juridictions spécialisées et de droit commun.

## Vous réunissez les conditions suivantes :

- être sous-officier français(e) sous contrat ou de carrière,
- âgé(e) de 43 ans au plus,
- 5 ans de services militaires dont 3 en qualité de sous-officier.
- PRE-REQUIS DANS LE DOMAINE JURIDIQUE : AUCUN

Après une formation d'environ 9 mois et la réussite au concours, vous obtiendrez le grade de commis greffier de 2ème classe (équivalent adjudant).

Spécialiste de la procédure pénale militaire, vous serez l'interlocuteur privilégié entre la justice et les armées.

## Les affectations se font :

- ▶ en juridictions spécialisées à Paris, Lyon, Bordeaux, Rennes, Metz, Marseille, Toulouse, Lille ou Cayenne, en tant que greffier, auxiliaire de justice.
- ▶ en états-majors à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rennes, Metz, Brest, Toulon, Fort-de-France et Djibouti, en tant que conseiller technique de l'autorité militaire.

Les greffiers militaires disposent d'un statut particulier prévu par le décret n° 2008-930 du 12 septembre 2008 portant statuts particuliers des corps d'officiers greffiers et de commis greffiers du service de la justice militaire.

## POUR POSTULER (dépôt de candidature au plus tard le 8 avril 2022)

Le dossier de candidature est disponible en téléchargement sur <u>www.portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-metier/affaires-juridiques/affaires-penales-militaires</u> ou à demander par mail à <u>daj-dapm.charge-formation.fct@intradef.gouv.fr</u> ou au 09 88 68 44 56/57, puis à renvoyer par courrier à :

Direction des Affaires Juridiques - Division des affaires pénales militaires Bureau des relations extérieures - Section liaison armées-justice Balard parcelle Ouest/C - Porte 24 – 4ème étage 60, boulevard du Général Martial VALIN CS 21623 - 75509 PARIS Cedex 1